



Financer ses projets de formation

Les dispositifs de financement **UNIFORMATION** 2016



UNIFORMATION

Le partenaire formation des entreprises et des salariés

de l'économie sociale
de l'habitat social
et de la protection sociale

UNIFORMATION AU NIVEAU NATIONAL :

22 branches professionnelles / 49 000 entreprises / 1 million de salariés couverts / 343 millions € de collecte

80% des adhérents sont des structures de **moins de 10 salariés** dont la plus grande part ont moins de 5 salariés

1 seul interlocuteur : OPCA – OPACIF - OCTA

UNIFORMATION

OPCA DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

SPP 1

**Solidarité &
Aide à domicile**

SPP 2

**Loisirs, sport
& tourisme**

SPP 3

**Habitat
& lien social**

SPP 4

**Cohésion
sociale**

SPP 5

**Protection
sociale**

SPP 6

**Emploi &
insertion**



PLAN

Initiative employeur

Actions et dépenses de formation imputables

Via BUDGET

Via DAF



PROFESSIONNALISATION

Initiative partagée

Contrat de professionnalisation

Période de professionnalisation



CPF

Initiative partagée

Compte personnel de formation



CONGES

Initiative salarié

CIF CDI

CBC

CVAE

CIF-CDD

Contribution légale obligatoire pilotée par l'OPCA

<10 salariés	10 à 49 salariés	50 à 299 salariés	+300 salariés
0,55%	1%	1%	1%

Contribution conventionnelle pilotée par la Branche

Contribution conventionnelle à l'OPCA désigné par la Branche



Décision par accord de branche qui s'impose à l'entreprise

Contribution volontaire pilotée par l'Entreprise

Contribution facultative à l'OPCA de branche ou interpro.



Sur la base du volontariat

TAUX DE CONTRIBUTION BRANCHE ALISFA

taille	PLAN LEGAL	PROF	CIF CDI	CPF	FPSP	TOTAL LEGAL	PLAN CONV	TOTAL L + C
1 à 9	0,40	0,15				0,55	1,55	2,10 %
10 à 49	0,20	0,30	0,15	0,20	0,15	1	1,10	2,10 %
50 à 299	0,20	0,30	0,20	0,20	0,20	1	1,10	2,10 %
300 et +		0,40	0,20	0,20	0,20	1	1,10	2,10 %

Calcul Budget conventionnel

MSB x taux conv x 9,9 % frais de gestion avec un minimum garanti 1500 euros



Le Compte Personnel de formation

QU'EST-CE QUE C'EST ?

« Chaque personne dispose dès son entrée sur le marché du travail indépendamment de son statut et jusqu'à la retraite, d'un Compte Personnel de Formation »

Loi de sécurisation pour l'emploi 14/06/2013

ALIMENTATION DU COMPTE

- Tout salarié acquiert **24h/an** à temps complet jusqu'à l'acquisition de 120 h. Puis 12h/an dans la limite de **150 h**.
- L'employeur communique au salarié **son solde de DIF** au 31 décembre 2014. Les heures de DIF acquises et non utilisées seront reversées sur le CPF et mobilisables jusqu'en 2020 dans le cadre d'un projet de formation **éligible au CPF**.
- A partir de **mars 2016**, l'alimentation du compte se fera par la **Caisse des Dépôts** à partir des données indiquées dans la DADS et à terme, via la DSN (Déclaration sociale nominative).

ACTIVATION DU COMPTE

Chaque salarié doit activer et renseigner son compte personnel formation sur ce site:

www.moncompteformation.gouv.fr

- Activer leur compte en utilisant leur NIR (numéro de sécurité sociale)
- Choisir un mot de passe
- Saisir le solde des heures de DIF.



A quoi sert le compte personnel de formation ?

Je découvre le CPF !

 Je cherche une formation

Quelles sont les formations éligibles au CPF ?

Accès à mon espace sécurisé

Je suis déjà inscrit(e)

👤 Numéro de sécurité sociale ⓘ

🔒 Mot de passe

Afficher le mot de passe

➔ Je m'identifie

> [Mot de passe oublié](#)

Je ne suis pas encore inscrit(e)

👤 Je m'inscris

Plus d'infos ?

- > [Vidéo de démonstration : Inscription](#) 🎥
- > [Conditions Générales d'Utilisation \(PDF - 149 Ko\)](#)

Si vous êtes un opérateur de l'emploi et de la formation professionnelle, identifiez-vous [ici](#).

Rechercher un titulaire

Titulaire : ANNE-LAURE PREVOST

Données personnelles

Compte d'heures

Dossiers de formation

Historique

Mes informations professionnelles

Aide

N° de sécurité sociale *

Nom *

Rechercher



Le titulaire n'est pas inscrit sur le portail.

Synthèse du titulaire

Heures du compte personnel



Heures CPF disponibles

ⓘ Votre compte CPF ne sera alimenté qu'à partir du mois de Mars 2016 en fonction de votre activité réalisée en 2015.

Pour réaliser une formation en 2015, vous pouvez utiliser vos heures DIF.



Heures DIF non renseignées

ⓘ Vous devez renseigner le solde d'heures DIF dont vous disposez en cliquant **ici** (même si celui-ci est à 0).

Dossiers en cours



Dossiers de formation en cours

Dossiers clos



Dossiers de formation clos

FORMATIONS ELIGIBLES AU FINANCEMENT VIA LE CPF

Condition 1

- Socle de connaissances et de compétences (français, règles de base de calcul, etc.)
- VAE
- Certifiantes et/ou diplômantes → **dans ce cas, une 2^{ème} condition doit être remplie :**

Condition 2 : figurer sur l'une de ces 3 listes

- Liste nationale interprofessionnelle (COPANEF)
 - Liste régionale interprofessionnelle (COPAREF)
 - Liste de branche
- Au moment du départ en formation, le salarié devra fournir une **copie du document faisant état du solde des heures DIF** établi par son employeur

Le site <http://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-professionnels/professionnels-de-lemploi-et-de-la-formation-professionnelle-0>

COMMENT LE METTRE EN ŒUVRE ?

Formation hors temps de travail

- Pas de demande d'autorisation nécessaire de l'employeur
- Pas d'allocation de formation à verser au salarié

Formation sur le temps de travail

- Accord de l'employeur nécessaire sur le calendrier pour les VAE, socles de compétences et actions prévues par les branches professionnelles.
- Accord de l'employeur nécessaire sur le contenu et sur le calendrier pour toutes les autres demandes.
- La demande à l'employeur doit être faite **1 mois avant** le dépôt du dossier et l'employeur dispose de **30 jours** pour répondre. Il ne peut refuser mais peut reporter pour raison de planning, surcroît d'activités, sous effectif, etc.

LE TRAITEMENT DU DOSSIER PAR UNIFORMATION:

Formation hors temps de travail: Demande autonome du salarié

- Formulaire de demande de prise en charge à télécharger sur le web d'Uniformalog via **ESPACE SALARIES**

ATTENTION: Possibilité d'un « reste à charge » sur le financement qui peut être assumé par le salarié en **fonds propres**.

Formation sur le temps de travail: Soutien de l'employeur (via le compte entreprise)

- Formulaire à télécharger sur le web via **ESPACE EMPLOYEURS**

Envoi du dossier CPF à UNIFORMATION :

ENVOI MINIMUM 2 MOIS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION

si Formation hors Temps de Travail: formulaire via ESPACE SALARIES

www.uniformation.fr/Salaries/Dispositifs-de-formation/Le-compte-personnel-de-formati... Le compte personnel de fo...

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Rechercher sur le site

Qui sommes-nous ?

EMPLOIS D'AVENIR

OFFRE DE FORMATIONS

MA PETITE ENTREPRISE

ENJEUX RH

CEP

Accueil > Salariés > Dispositifs de formation > Le compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF)

25 mars 2015



Chaque personne dispose dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à sa retraite d'un CPF. Elle acquiert 24 heures par an à temps complet jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an dans la limite de 150 heures.

Accès direct :

UNIFORMATION EN QUELQUES CLICS

ASSISTANT À LA NAVIGATION

1 Objectif	2 Information	3 Information
<ul style="list-style-type: none">> Consulter l'annuaire de la formation professionnelle> Acheter de la formation> Financer un projet de formation> Développer les compétences	<ul style="list-style-type: none">> Autres services de formation sociale> Adhésions> Branches associatives du territoire en social (BACS)	<ul style="list-style-type: none">> Les autres dispositifs de formation> Vérifier si vous êtes déjà adhérent> Acheter maintenant

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ(E) PAR CE DISPOSITIF ?

Contactez nos équipes régionales au **0820 205 206** (0,09 € TTC/min.)

DOCUMENTS UTILES

Dépliant pour tout comprendre sur le CPF - PDF 1,16 Mo



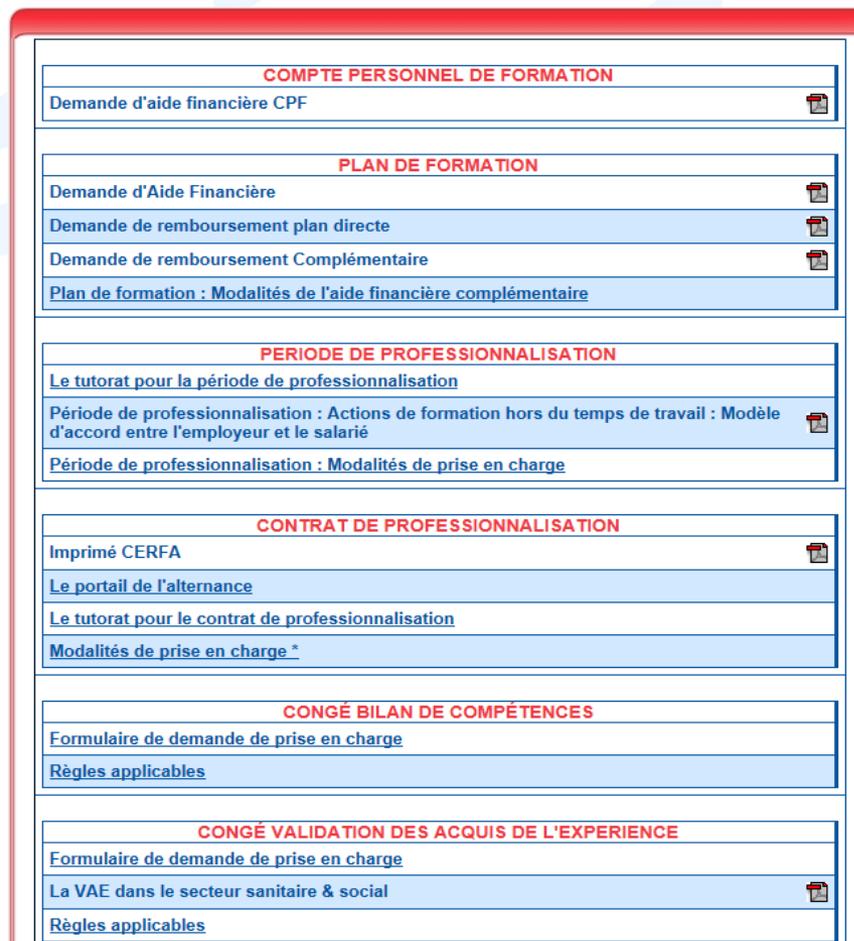
Demande de prise en charge CPF à adresser à Uniformation par un salarié ne souhaitant pas impliquer son employeur - PDF

si Formation Sur le Temps de Travail: formulaire via ESPACE EMPLOYEURS

[mon espace privé](#)

Télécharger mes demandes

COMITE D'ENTRAIDE AUX FAMILLES n° Icom : 10723681



COMPTE PERSONNEL DE FORMATION	
Demande d'aide financière CPF	

PLAN DE FORMATION	
Demande d'Aide Financière	
Demande de remboursement plan directe	
Demande de remboursement Complémentaire	
Plan de formation : Modalités de l'aide financière complémentaire	

PERIODE DE PROFESSIONNALISATION	
Le tutorat pour la période de professionnalisation	
Période de professionnalisation : Actions de formation hors du temps de travail : Modèle d'accord entre l'employeur et le salarié	
Période de professionnalisation : Modalités de prise en charge	

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	
Imprimé CERFA	
Le portail de l'alternance	
Le tutorat pour le contrat de professionnalisation	
Modalités de prise en charge *	

CONGÉ BILAN DE COMPÉTENCES	
Formulaire de demande de prise en charge	
Règles applicables	

CONGÉ VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	
Formulaire de demande de prise en charge	
La VAE dans le secteur sanitaire & social	
Règles applicables	

COUTS PEDAGOGIQUES

- Application des critères retenus au titre du plan de formation
 - **40€HT/h** : formations <70h
 - **25€HT/h** : formations = ou >70h
 - **56€HT/h** : prise en charge des frais d'accompagnement VAE



REMUNERATION

- Prise en charge au réel, dans la limite du montant total des coûts pédagogiques + frais annexes, **sous réserve des fonds disponibles**

FRAIS ANNEXES

- Application des critères retenus au titre du plan de formation

ABONDEMENT EXCEPTIONNEL 2016!

- Prise en charge des CPF 2016 sur la **totalité de l'action** pour des dossiers déposés **AVANT le 31/10/2016**



Le conseil en évolution professionnelle

QU'EST-CE QUE C'EST ?

- Le CEP permet à chaque actif de disposer d'une prestation de conseil, dont l'objectif est de favoriser l'évolution et la sécurisation de son parcours professionnel.

QUI EST CONCERNE ?

- **Gratuit**, il est accessible à tout actif : salarié à temps complet ou partiel, apprenti, stagiaire rémunéré ou encore bénévole de structure associative.

COMMENT S'ORGANISE-T-IL ?

- **Un accueil individualisé** : Analyse de la situation professionnelle et identification des acteurs susceptibles de soutenir le projet professionnel.
- **Un conseil et un accompagnement personnalisés** : Suivi et accompagnement assurés pour construire son projet professionnel (plan d'actions, projet de formation, financement...) avec remise d'un document de synthèse.

Prestation individualisée de conseil

- en 3 étapes,
- gratuite et confidentielle,
- accessible à tout actif.



Un temps d'écoute et de recul sur le parcours professionnel pour :

- Elaborer une stratégie d'évolution et vérifier le faisabilité du projet
- Cerner les compétences / qualifications nécessaires
- Construire un plan d'actions pour mettre en œuvre le projet



Le site: <http://www.moncep.uniformation.fr>



Votre Conseiller CEP en IDF: Nicolas MOLINA: nmolina@uniformation.fr

En naviguant sur notre site, vous acceptez l'utilisation de cookies pour vous proposer une navigation optimale et nous permettre de réaliser des statistiques de visites. [En savoir plus.](#)



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ECONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Qu'est-ce que le CEP ?

Trouver mon conseiller

Outils et services

Recherche



Bienvenue à tous sur le site du
conseil en évolution professionnelle
d'Uniformation

EN SAVOIR PLUS SUR UNIFORMATION



Qu'est ce que le CEP ?

Le conseil en évolution professionnelle est un dispositif qui veut favoriser l'évolution et la sécurisation de votre parcours. Il est :

- ✓ gratuit
- ✓ confidentiel
- ✓ tout au long de votre vie professionnelle



Trouver mon conseiller

Je trouve un conseiller en évolution professionnelle près de chez moi :

- ✓ en vérifiant quelle est la structure chargée de m'accompagner
- ✓ en consultant la carte interactive



Outils et services en ligne

- ✓ Bourse à l'emploi
- ✓ Documentation
- ✓ Données socio-économiques
- ✓ Modules d'e-accompagnement
- ✓ Fiches métiers

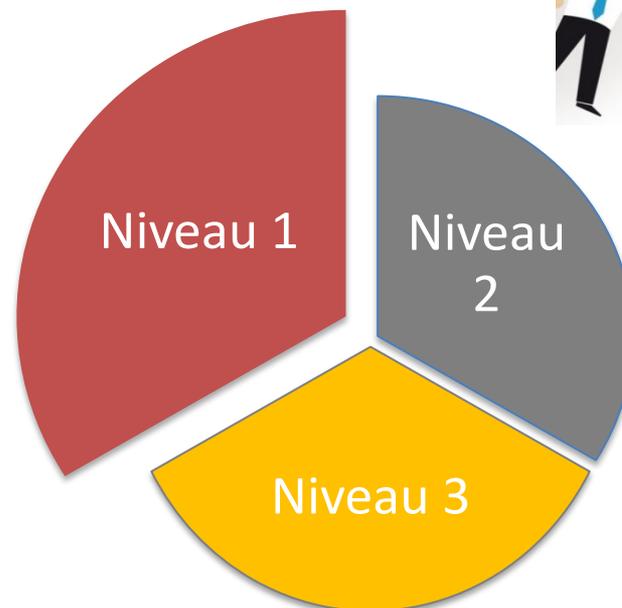
Niveau 1 « Accueil individualisé » réalisé par :

- ✓ **Le conseiller formation**
- ✓ **Le référent cep**



OBJECTIFS

- **Analyse de la situation et évaluation de la demande du salarié**
- **Informations et conseils sur les dispositifs de la formation professionnelle (CPF, CIF, VAE, Bilan de compétences, ...)**
- **Informations et conseils sur les secteurs de l'ESS, les métiers, les formations, les diplômes, le marché du travail, les dispositifs Emploi...**



Modalités

Entretiens « face à face » de 45 minutes – Possibilité de présentation collective

Ensemble des départements d'IDF couverts sous formes de permanences 100% CEP ou mixtes
Principalement sur rendez-vous : Inscriptions

<http://www.uniformation.fr/Actualites/Regionales/Uniformation-Ile-de-France/Ile-De-France>

Informations générales également délivrées par:

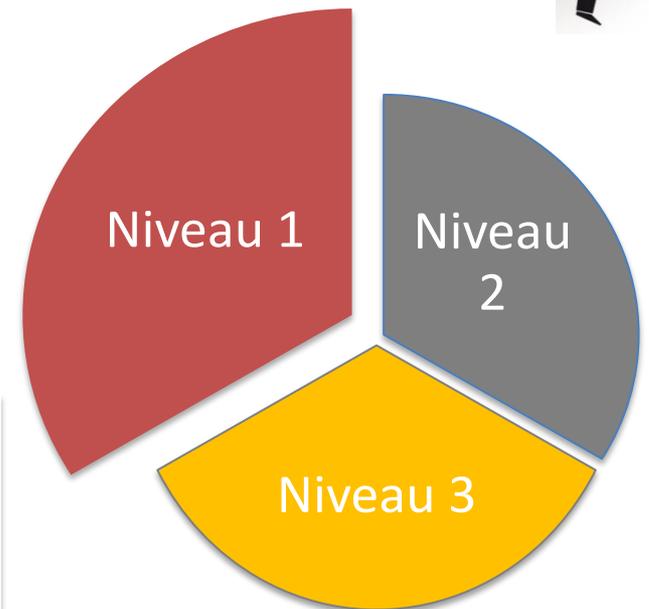
- ✓ Plateforme téléphonique 0969 32 05 55
- ✓ Site www.moncep.uniformation.fr



UNIFORMATION organise des réunions d'informations collectives en région sur les dispositifs de la **formation professionnelle**

Diverses infos sur www.moncep.uniformation.fr:

- Documentation
- Outils E-Learning
- Données socio-économiques
- Fiches métiers
- Bourse à l'emploi



COMMENT S'ORGANISE-T-IL?

Des référents CEP dans chacune des délégations régionales Uniformation, pourront répondre à toutes vos questions - Une permanence de proximité est assurée dans des points d'accueil répartis sur l'ensemble du territoire.

En Ile de France, des permanences sont mises en place (75, 77, 94, 93 *en cours*): inscription en ligne via le lien ci-dessous :

<http://www.uniformation.fr/Actualites/Regionales/Uniformation-Ile-de-France/Ile-De-France>



Vous souhaitez être conseillé(e)

Remplissez le formulaire pour savoir quelle structure pourra vous accompagner dans votre évolution professionnelle.

Vous pourrez ensuite consulter la [carte interactive](#) pour situer l'ensemble de nos délégations, avec leurs coordonnées.

Quelle est votre situation professionnelle actuelle ? *

- Vous êtes en activité ?
- Vous êtes demandeur d'emploi ?
- Elève ou étudiant et retraité n'occupant pas d'emploi

Précisez votre situation professionnelle : *

Salarié en contrat à durée indéterminée (CDI)

Quel est le n° SIRET de votre employeur ou de votre dernier employeur ? (ce numéro figure sur votre bulletin de paie) *

L d X H 6

Votre employeur ne semble pas exercer dans l'un des secteurs professionnels dont Uniformation est l'opérateur CEP naturel (il n'appartient pas à l'une des branches mentionnée dans la liste mentionnée [ici](#))

Si vous estimez que l'activité de votre employeur relève bien de la liste énumérée, merci de nous contacter en cliquant [ici](#).

Si votre employeur relève :

- ✓ Du champ sanitaire, social et médico-social : c'est Unifaf (Fonds d'Assurance Formation de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale privée à but non lucratif) qui peut vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet d'évolution professionnelle. Pour être contacté par un conseiller Unifaf, cliquez [ici](#) ; pour consulter les points d'accueil CEP dans votre région, cliquez [ici](#) ; pour connaître les métiers et filière de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale, cliquez [ici](#).
- ✓ De l'audiovisuel, de l'édition du livre et de l'édition phonographique, de l'exploitation cinématographique, des loisirs, de la presse et des agences de presse, de la publicité ou du spectacle vivant : c'est l'Afdas qui peut vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet d'évolution professionnelle. [Contactez un conseiller Afdas](#).
- ✓ Du travail temporaire : c'est le FAFTT (Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire) qui peut vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet d'évolution professionnelle. Cliquez [ici](#) ou appelez le 01 73 78 13 30 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).
- ✓ de la Banque de France, de la RATP, de la SNCF ou des Industries électriques et gazières : votre conseil en évolution professionnelle est assuré par l'Unagecif.
- ✓ du crédit et de la mutualité agricoles : votre conseil en évolution professionnelle est assuré par l'Agecif Cama.
- ✓ de la coopération agricole et des services associés : votre conseil en évolution professionnelle est assuré par l'OPCALIM.
- ✓ D'autres secteurs d'activité, votre conseil en évolution professionnelle est assuré par le [réseau des Fongecif](#). Si vous êtes cadre, l'APEC peut également vous accompagner dans la mise en œuvre de votre projet d'évolution professionnelle. Pour prendre rendez-vous, cliquez [ici](#) ou appelez le 0809 36 12 12 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), du lundi au vendredi de 9h à 19h.

1. Quel est votre métier ?
(utilisez les filtres ci-dessous)

Domaines*
SERVICES A LA PERSONNE ET A LA COLLECTIVITE

Sous-domaines*
ACTION SOCIALE, SOCIO-ÉDUCATIVE ET S...

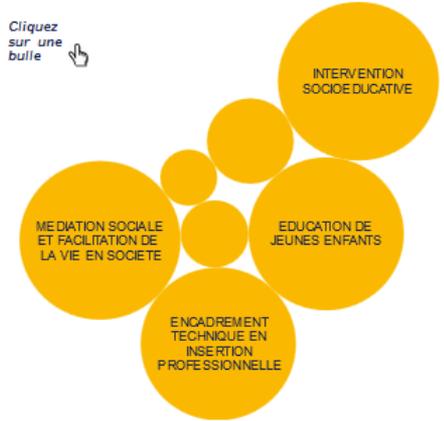
Métiers*
(Tout)

1. Survolez les étapes numérotées pour en savoir plus

2. Déplacez le curseur pour voir les métiers proches

Le(s) métier(s) choisi(s)

2. Cliquez sur une bulle



* (All) = Toutes les catégories

3. Vous avez choisi le métier

Sélectionnez une bulle à l'étape 2

Définissez, si besoin, une famille professionnelle* :

- (Tout)
- Educateurs spécialisés
- Professionnels de l'action sociale

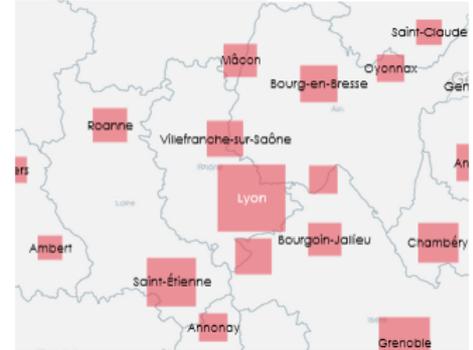
4. Choisissez un secteur d'activité



4. Cliquez sur une barre

5. Définissez votre zone d'emploi

Quelle région vous intéresse* ?
(Tout)



En 2015, sur toutes les zones d'emploi sélectionnées, **690616** salariés (dont certains exercent le métier d'insertion)

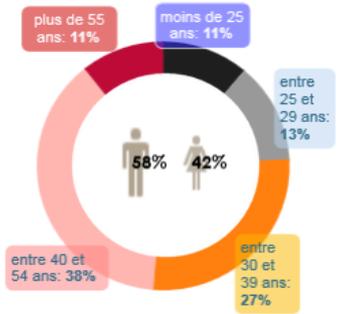
OUTILS ET SERVICES > FICHES MÉTIERS

Outils et Services

- > Bourse à l'emploi
- > Données socio-économiques
- > Documentation
- > Construisez votre projet
- > Fiches métiers

8. Le profil des salariés du secteur

Survolez les personnages pour voir la répartition par type de contrats



◆ > OUTILS ET SERVICES > FICHES MÉTIERS

Outils et Services

- > Bourse à l'emploi
- > Données socio-économiques
- > Documentation
- > Construisez votre projet
- > Fiches métiers

Modules d'accompagnement en ligne

Des modules d'apprentissage en ligne conçus par notre partenaire C-Campus : ils combinent texte, séquences vidéo, quiz et documentation téléchargeable.

Après une première qualification de votre demande, Uniformation met à votre disposition différents modules d'accompagnement en ligne.

passé, cliquez ici.

des extraits de deux de ces modules :



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Bienvenue sur la plateforme d'e-accompagnement

Choisissez le module d'accompagnement que vous voulez visionner.

-  Bâtir son projet professionnel
-  Changer de métier
-  Développer et animer son réseau professionnel
-  Évaluer la faisabilité de son projet professionnel
-  Les règles d'un CV gagnant
-  Préparer ses entretiens

CHANGER DE MÉTIER

ENJEUX ET OBJECTIFS

Introduction

Bonjour et bienvenue, je suis Erwan votre e-coach.

Cliquez sur les boutons pour découvrir les enjeux et les objectifs de cette formation. Avez-vous remarqué les signets dans le haut de l'écran ? Vous avez à votre disposition des ressources associées. Prenez un instant pour les consulter avant de passer à l'étape suivante.

Si c'est votre premier contact avec un 20 Chrono, utilisez le mode d'emploi, toujours en haut de cet écran, pour prendre en main rapidement les fonctionnalités offertes par ce module.

Bienvenue sur le module de formation

Changer de métier



uniformation

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI ET FORMATION
ÉCONOMIE SOCIALE + HABITAT SOCIAL + PROTECTION SOCIALE

Construisez votre projet

- > Des modules d'accompagnement en ligne
- > Le passeport VAE
- > Le passeport formation
- > Faites-vous accompagner par nos équipes

Pascale PAYAN (pascale-v.payan@laposte.net)
User Activity for All Time

Print Email Export

Date/Time	Content	Status	Score	Viewed	Duration
11/11/2015 12:10 PM	Développer et animer son réseau professionnel	Incomplete	33%	29/30 97%	00:29:13
11/11/2015 11:40 AM	Préparer ses entretiens	Neutral	--	8/33 24%	00:00:00

★ > OUTILS ET SERVICES > FICHES MÉTIERS

Outils et Services

- > Bourse à l'emploi
- > Données socio-économiques
- > Documentation
- > Construisez votre projet
- > Fiches métiers

✓ Fiches métiers

- > **Accompagnateur(trice) socioprofessionnel(le)**
- > **Agent(e) animalier(ère)**
- > **Agent(e) de maintenance**
- > **Agent(e) de médiation**
- > **Agent(e) de nettoyage**
- > **Agent(e) de traitement de déchets**
- > **Agent(e) valoriste ou technicien(ne) de réemploi**
- > **Agent(e) d'entretien d'espaces verts**
- > **Aide soignant(e)**
- > **Animateur(trice) d'espace multimédia**

VOIR PLUS ▾

Gardien / gardienne

Code Rome K2501



Producteur : Uniformation

Activité principale du poste

L'agent(e) de gardiennage / gardien(ne) assure la surveillance générale d'un site, prend en charge tous les travaux d'entretien et de petites réparations dans la limite de ses compétences et remplit des missions de service auprès des locataires et bailleurs du site.

Missions principales du poste

- ✓ Sécurité des biens et des personnes
- ✓ Surveillance technique des immeubles et équipements
- ✓ Nettoyage et l'entretien des parties communes, la sortie des poubelles
- ✓ Gestion administrative des lieux (gestion des parties, recouvrement des loyers)
- ✓ Accueil, l'information et l'orientation des visiteurs

Conditions de travail

L'agent de gardiennage/gardien travaille seul, loin de son employeur, sans possibilité d'initiatives. Il peut être ou non logé. S'il est logé, son temps de travail réglementaire est de 35 heures par semaine, sauf le samedi après-midi (ou le lundi matin), le dimanche et les jours fériés. S'il n'est pas logé, son temps de travail est de 35 heures par semaine.

Dangers

Accidents de travail : chute de hauteur, sur sol mouillé, dans l'escalier, dans l'encadrement des portes, dans l'environnement.

Contraintes posturales – station debout en permanence lors des Manutention manuelle des charges : chariot de ménage, containers, etc. (changement d'ampoules, lavage des vitres...).

Contraintes organisationnelles et relationnelles

Environnement particulier – risque d'agression lors du nettoyage des parties communes avec les locataires (revendications, mécontentements), agression des locataires, pouvant perturber la vie familiale du gardien.

Evolution professionnelle

Le gardien peut évoluer vers un emploi de responsable de site (immeuble grande hauteur), il peut devenir agent de maintenance. Les titulaires de CAP peuvent s'orienter vers des métiers de la sécurité.

Compétences

- ✓ disponibilité et discrétion
- ✓ Capacité physique à effectuer les tâches prescrites, être soigneux, ponctuel
- ✓ Respect des règles d'hygiène et de propreté
- ✓ Respect des règles de sécurité
- ✓ Connaissance des techniques de médiation.
- ✓ Connaissance des équipements de télésurveillance.
- ✓ Capacité à utiliser des équipements de la location.
- ✓ Connaissance des éléments de base en serrurerie, peinture, électricité, menuiserie, plomberie.

Métiers proches :

- > **Ouvrier de maintenance**
- > **Agent de sécurité**
- > **Agent d'entretien des parties communes des bailleurs**

Niveau 2 « Conseil personnalisé » réalisé par :
le Conseiller en évolution professionnelle
(Prestation de 6h)



OBJECTIFS

Elaboration et/ou validation d'un ou de plusieurs projet(s) professionnel(s):

- Identifier / mettre en valeur ses compétences
- Investir de nouveaux secteurs / métiers (passerelles pro, enquêtes métiers, Pmsmp)
- Appui méthodologique à la validation d'un projet
- Définition d'un plan d'action opérationnel

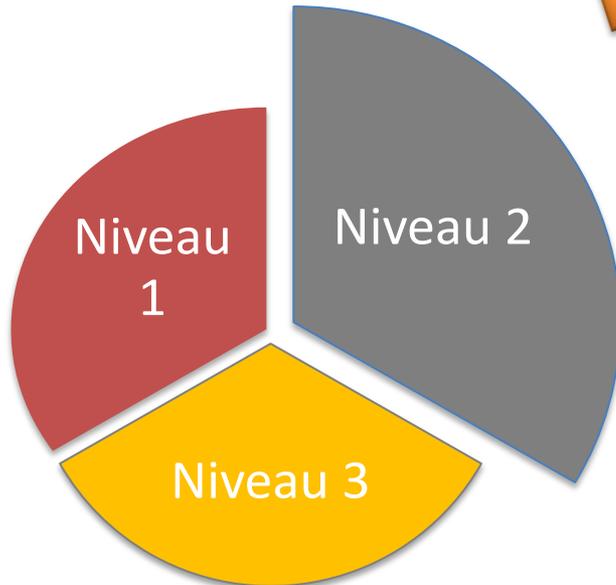
Modalités

Référent unique

Entretiens « face à face » ou à distance d'1h à 1h30 minutes

Uniquement sur **rendez-vous (possibilité de rdv htt)**

Implication et démarches personnelles à réaliser entre chaque rdv

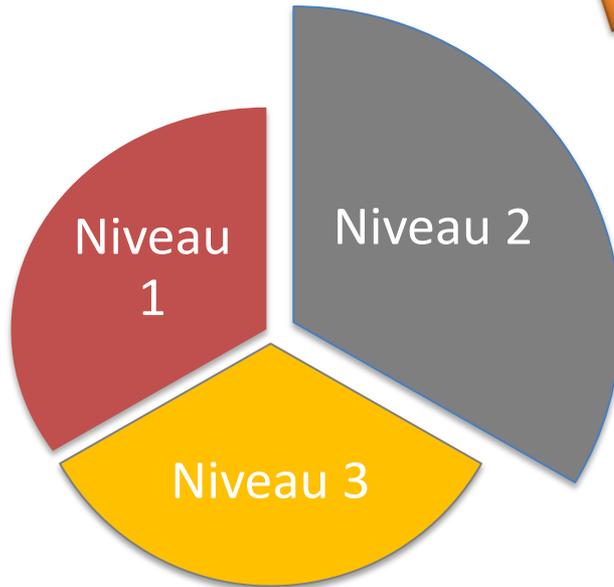


Possibilité d'articuler le niveau 2 avec un **bilan de compétences** si besoin

Niveau 2 « Conseil personnalisé » réalisé par :
le Conseiller en évolution professionnelle
(Prestation de 6h)



THEMES



- Aider à la production du portefeuille de compétences
- Interroger la transférabilité des compétences
- Préparer aux démarches de VAE et de VAP 85 en collaboration avec les antennes conseil VAE et les OF
- Initier une démarche « réseau » au sein de nos branches favorisant une mobilité (enquêtes auprès d'employeurs, d'of, de têtes de réseaux...)
- Renseigner sur les lieux de production d'informations orientées monde de l'entreprise (Prisme, CDM, lieux ressources...)
- Donner la possibilité de tester son projet grande nature (Pmsmp)
- Mesurer les écarts de compétence éventuels
- Mettre en perspective projets et financements (Faisabilité)

Le CEP n'est pas un bilan de compétences : pas de passation de tests, une phase exploratoire recentrée sur les compétences



Niveau 3 « accompagnement » réalisé par :
Le conseiller en évolution professionnelle
+ appui du **Conseiller formation**
(Prestation de **2h max**)

OBJECTIFS

1) Mise en œuvre du plan d'action

En cas de parcours de formation :

- Co-construction de l'ingénierie pédagogique : choix des prestataires, éventuelle modularisation
- Co-construction de l'ingénierie financière
- Instruction et engagement des demandes de prise en charge par le Référent CEP

2) Outiller pour la recherche d'emploi

- Appui à la rédaction d'un CV
- Appui technique à la préparation d'entretien
- Information relatives aux sites de recherche d'emploi, réseaux sociaux

3) Assurer le suivi de l'action

Modalités

Points réguliers en fonction de la durée de formation ou de la mise en place du projet

Utilisation d'outils interne et e-learning si besoin

Lancement prochainement d'ateliers thématiques (TRE, CPF...)

Rédaction d'une
synthèse à l'issue
du **niveau 3**

Niveau
1

Niveau
2

Niveau 3



Les congés individuels

LE CONGE BILAN DE COMPETENCES

- Permet d'analyser vos compétences professionnelles & personnelles, vos aptitudes & motivations pour définir un projet professionnel et le cas échéant un projet de formation.

NB: Le bilan peut être réalisé **hors temps de travail**. Dans ce cas le salarié n'a pas d'information à déposer auprès de l'employeur.

- Dépôt du dossier **2 mois avant** le début du bilan
- Durée maximale de **24h**
- Taux de prise en charge de **56€ HT/h**
- Bilan réalisé par un organisme agréé par Uniformation
- Ancienneté

CDI : 5 ans d'activité salarié et 1 an d'ancienneté dans son entreprise.

CDD : 24 mois d'activité salarié sur les 5 dernières années dont 4 mois en cdd sur les 12 derniers mois.

LE CONGE VAE

- Permet à toute personne de faire **reconnaître officiellement** ses compétences professionnelles par: un titre, un diplôme, un certificat de qualification professionnelle.

NB: UNIFORMATION finance l'accompagnement réalisé par un centre d'accompagnement.

- Dépôt du dossier **2 mois avant** le début du bilan
- Durée maximale de **24h**. 72h si la certification visée est de niveau V
- Taux de prise en charge de **56€ HT/h**
- Financement via

Plan de formation de l'entreprise selon la branche
CPF (surtout pour la VAE hors temps de travail)

Congé VAE

Période de professionnalisation

- Ancienneté

CDI : pas de condition d'ancienneté.

CDD : 24 mois d'activité salarié sur les 5 dernières années.

LE CONGE INDIVIDUEL DE FORMATION (CIF)

- Permet aux salariés de suivre, à leur initiative, une **formation de leur choix** pour:
 - accéder à d'autres qualifications,
 - se perfectionner,
 - changer d'activité ou de profession,
 - s'ouvrir plus largement à la vie sociale et à l'exercice de responsabilités associatives bénévoles.



LE CIF CDD

- Repêchage des CIF CDD 2016 n'ayant pas été financés par la commission CIF, dans la limite des fonds disponibles.

- Dépôt du dossier **minimum 3 mois** avant le début de la formation.
- Durée maximale de **1607 h**
- Formations inscrites au **RNCP**
- Prise en charge

Coûts pédagogiques

Rémunération

Frais annexes, dans la limite des plafonds

- Ancienneté

24 mois d'activité salariée au cours des 5 dernières années

4 mois de cdd sur les 12 derniers mois

LE CIF HORS TEMPS DE TRAVAIL

- **Pas de prise en charge de la rémunération**

- Dépôt du dossier **minimum 3 mois** avant le début de la formation
- Durée maximale de **1607h**, minimale de **120h**
- Formations inscrites au **RNCP, DU, CQP, Mastères**
- Ancienneté

Justifier d'une activité salariée d'au moins **1 an** dans l'entreprise

Etre lié à son employeur par un **contrat de travail**

LE CIF CDI

- Evaluation des dossiers en commission (voir calendrier sur le site d'Uniformalion)
- Formations « dé plafonnées » dont la durée peut être prise en charge en totalité :
 - DE d'infirmier,
 - DE d'éducateur spécialisé,
 - DE d'éducateur de jeunes enfants,
 - DE d'assistant de service social,
 - DE de technicien de l'intervention sociale et familiale,
 - DE de moniteur éducateur,
 - BTS économie sociale et familiale,
 - BTS professions immobilières.

- Dépôt du dossier **minimum 2 mois** avant le début de la formation. Anticiper le dépôt du dossier en fonction du **calendrier des commissions**
- Durée maximale de **1607h**, minimale de **35h**
- Prise en charge

Coûts pédagogiques

Rémunération

Frais annexes (voir critères CIF)

- Ancienneté

24 mois d'activité salariée au cours des 5 dernières années

12 mois dans une entreprise actuelle

- Critères prioritaires

Les critères pour l'accès au financement du CIF sont :

- le caractère qualifiant de la formation,
- l'objectif de reconversion des demandeurs,
- niveau de diplôme,
- âge,
- ancienneté dans la structure,
- date d'antériorité du dossier,
- travailleurs handicapés et/ou atteints d'une maladie professionnelle;
- salariés ayant bénéficié d'un CEP,
- salariés ayant réalisé un bilan de compétences...



L'offre de services



NOS PERMANENCES

- **Ateliers collectifs** : comment utiliser tous les dispositifs à l'initiative des salariés CIF, CPF, VAE, Bilan de compétences
 - Possibilité de réunion au sein de votre structure
- **Permanences individuelles** : rendez-vous employeurs/salariés
- TPE FPSPP uniquement les structures de moins de 10 salariés
- Catalogue CARTE EN MAINS a partir de septembre 2016
- Catalogue CLE EN MAINS national
- Financement exceptionnel (CPNEF, séminaires colloques analyse des pratiques)

Merci de votre attention !

UNIFORMATION reste à votre écoute et vous conseille

Vos interlocuteurs :

- **Koulsoum LOGEROT**: Déléguée Régionale IDF
- **Yannick ANTOINE** : Conseiller en formation
- yantoine@uniformalion.fr



www.uniformalion.fr